Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-200059798-20251212-CM2512_08-DE

SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER
SANT-TEGONEG LOGEGINER
DAL'H MAD ATAO !

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi douze décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, légalement convoqué le six décembre par Mme Solange CREIGNOU, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Étaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Émilie MESSAGER, Hervé GUEVEL, Martine RECEVEUR, Patrick LE MERRER, Françoise RAOULT, Hélène RUMEUR, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Stéphane LOZDOWSKI, Jean-Pierre CHEVER, Anne FILLET, Sébastien GERARD,

Absents excusés : Carolyn ENGEL-GAUTIER (pouvoir à Patrick LE MERRER), Viviane LE BIHAN (pouvoir à Gaëlle ZANEGUY), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir à Yvon POULIQUEN), Youcef TERZI (pouvoir à Hervé GUEVEL), Bénédicte COMPOIS-BRISELET, Gaël LANOE, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 25 Présents : 18 Votants : 22 Quorum : 13

Patrick LE MERRER a été élu secrétaire de séance. RAPPORTEUR : Françoise RAOULT

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS, CODE CM2512_08

Vu le code général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2017 adoptant le tableau des emplois du personnel de la commune nouvelle,
Vu les délibérations du Conseil Municipal qui ont suivi depuis la création de la commune nouvelle relatives aux modifications du tableau des emplois,
Vu la saisine du Comité Social Territorial en date du 25 novembre 2025,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2025 modifiant le tableau des emplois,
Vu le tableau des emplois,

Madame Le Maire indique que conformément à l'article L313-1 du code général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Après avis favorable de la commission chargée du personnel et du Comité Social Territorial du 25 novembre 2025, Madame Françoise RAOULT, ayant délégation à la gestion des ressources humaines, propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois comme suit.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-200059798-20251212-CM2512_08-DE

Service administratif :

EMPLOI DE DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES ADJOINTE

- Suppression au 01/01/2026 d'un poste calibré d'attaché à attaché principal à 17h50, relevant de la catégorie A.
  Motif : Mutation de l'agent occupant l'emploi de directrice générale des services adjointe.

EMPLOI RESPONSABLE DU POLE ENFANCE

- Suppression au 01/01/2026 d'un poste calibré d'attaché à attaché principal à 17h50, relevant de la catégorie A.
  Motif : Mutation de l'agent occupant l'emploi de responsable du pôle enfance.

Ayant entendu les explications de Mme Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la modification du tableau des emplois comme proposé, avec application au 1er janvier 2026.

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, le 12 décembre 2025

Le Maire, Solange CREIGNOU

Patrick LE MERRER, secrétaire de séance



